

Michel DEMAISON, dominicain, a longtemps enseigné à la Faculté de théologie et au Centre Inter-disciplinaire d'Éthique de l'Université Catholique de Lyon. Il a écrit plusieurs articles pour *L & V* et pour la *Revue d'éthique et de théologie morale*.

Michel DEMAISON

Le plaisir et la règle

Parmi les débris qui surnagent du lent naufrage de la culture chrétienne dans l'Occident moderne, on bute régulièrement sur quelques notions erratiques comme péché originel, sacrifice, expiation, etc., et aussi péchés capitaux. Désarticulées de la charpente doctrinale qui leur donnait un sens et une fonction, elles divaguent et font divaguer. Sur cette scène, les sept péchés capitaux jouissent d'une fortune étonnante, tant ils sont illustrés par d'innombrables productions littéraires, théâtrales, musicales, filmiques, audiovisuelles et publicitaires. La plupart prennent prétexte de la liste toute prête pour faire un tour du côté des petites et grandes turpitudes, en général sur le mode comique qui en désamorce la malice et tend à les rendre attirantes : « C'est tellement bon que c'est presque un péché. » Un symptôme parmi d'autres de la folklorisation de la religion.

Il en va ainsi au premier chef de la gourmandise. Comment ce bel hommage rendu à des œuvres si travaillées, si raffinées - vénérables avec les recettes de grand'mère, futuristes avec la cuisine moléculaire -, serait-il un péché, et capital ? Car un péché dit capital n'est pas n'importe lequel dans le genre, c'est un péché mortel, comme des gens cultivés le répètent sur les ondes et sur les sites : « Vous voyez jusqu'où le christianisme poursuit de sa haine les plaisirs les plus légitimes et qui honorent l'humanité ». Symptôme de plus d'un dénigrement qu'on souhaite alimenté seulement par l'ignorance.

← **Peter Shepherd**, *Gluttony*, 2008, acrylique sur toile, Coll. particulière, Toronto.

Je le signale comme un constat qui doit nous interroger, et non pour gonfler le chœur des lamentations sur l'état de « l'Eglise dans le monde de ce temps ». En effet, pour une part les chrétiens en portent la responsabilité, et depuis longtemps ; surtout, leur vocation est précisément de vivre dans un milieu indifférent ou hostile pour y témoigner de leur foi. Je me limiterai donc à mettre plus de clarté dans les notions de base de théologie morale ici convoquées, puis je proposerai quelques critères pour évaluer la gravité de la gourmandise que je situerai enfin par rapport aux exigences de l'Évangile.

Péché capital ?

Cette appellation est héritée de lointaines traditions où confluèrent les commentaires de l'Écriture par les Pères (surtout Grégoire le Grand) et des conceptions éthiques de philosophes grecs et latins, le tout développé et affiné par des auteurs monastiques (surtout Cassien). Si le nombre de sept est resté stable, la désignation et la définition de certains ont connu des variations et des traductions diverses : par exemple, la paresse qui a remplacé l'acédie a peu à voir avec celle-ci, et la traduction de *gula* par gourmandise risque d'induire en erreur. Si la liste a connu une telle pérennité et notoriété, elle l'a dû sans doute davantage à la facilité de son usage pour les diverses pratiques pénitentielles qu'à son enracinement scripturaire et à sa consistance doctrinale. On pourrait presque soutenir qu'elle est de nos jours plus exploitée à l'extérieur du christianisme qu'en son sein, moyennant de nombreuses mécompréhensions. Pour éviter les plus massives, disons d'abord qu'il ne s'agit pas d'un péché, et qu'il n'est pas capital au sens courant.

L'orgueil, l'envie, l'avarice, etc., ne sont pas des actes, mais des inclinations qui sont ancrées dans des prédispositions physiques et psychiques et dans des habitudes creusées par des actions antécédentes moralement déréglées. La tendance spontanée est de descendre la pente de la facilité et de répéter les mêmes conduites. Comme inclination, elle est un vice ou un défaut, en sachant qu'il y a du chemin entre le vice et le péché, si on définit celui-ci par la commission ou l'omission fautives d'actes conscients et volontaires, donc imputables.

***Il ne s'agit pas d'un péché,
et il n'est pas capital au
sens courant.***

Quant à la qualification de capital, elle est trompeuse parce qu'on la charge de signifier une gravité extrême, à l'instar de la peine capitale. Le mot n'est ici, comme souvent en théologie, que la traduction littérale du latin *caput* : comme la tête le fait des mouvements de tout le corps, ce mauvais pli, si on lui laisse libre cours, inspire, oriente et commande de nombreuses autres actions en leur imposant de servir sa propre satisfaction. Mais on pourrait aussi bien le situer du côté des racines et le qualifier de radical, ou de vice souche. Il est donc « capital » d'éviter la confusion avec le péché mortel qui est un acte, singulier ou réitéré, dont la matière est objectivement grave et qui suppose la responsabilité du sujet pleinement engagée.

La tempérance, vertu cardinale

A ces vices où s'enracinent les fautes et les péchés s'opposent les vertus. Les termes français de qualités et défauts, plus souvent utilisés, n'ont pas exactement la même signification, parce qu'ils décrivent plutôt des dispositions psychologiques innées : on a les défauts de ses qualités. La tradition, ici encore, s'est appuyée sur quelques lieux patristiques interprétant tel verset de la Bible et se référant à l'éthique philosophique de l'Antiquité, et elle a systématisé le fonctionnement de l'agir vertueux autour de quatre axes (*cardo* : gond, axe). Ceux-ci sont chargés de mobiliser l'ensemble des conduites sous l'éclairage de la raison et l'impulsion de la volonté pour poser des actes aussi bons et aussi libres que possible. Prudence, justice, force et tempérance ne sont pourtant pas comme les quatre roues d'un char, car chacune s'applique à des domaines fort dissemblables et fonctionne selon des processus propres.

Si la tempérance compte parmi ces vertus principales, c'est parce qu'elle doit mettre de l'ordre dans tout le champ des désirs et des plaisirs de la sensibilité et de l'affectivité, lesquels nous sont les plus concrets puisqu'ils sont nécessaires pour entretenir la vie de l'individu et de l'espèce. D'une façon ou d'une autre, ils sont mêlés à toutes nos relations avec nous-mêmes, nos semblables et le monde matériel. Pour être moralement bonnes, ces relations doivent être régulées par la tempérance qui produit

des actes vertueux en imposant la mesure de la raison à nos besoins, tendances, sensations, appétits, passions.

Si le mot de raison paraît abstrait ou déplacé en la matière, on se rappellera que, désignant le propre de l'humain, il lui incombe aussi d'indiquer la manière d'accomplir cette humanité et de prescrire la norme régulant son agir. La tempérance s'exerce sur les deux pulsions fondamentales, l'oralité et la sexualité, qui non seulement soutiennent la permanence de la vie, mais aussi, comme la psychanalyse l'a montré, participent à la genèse et à la structuration psychiques du sujet. On ne saurait donc sous-estimer son importance, ni d'ailleurs les difficultés de sa mise en pratique, tant elle exige de vigilance à cause de l'étendue de son domaine, tant elle est fortement contrecarrée par la puissance de la libido sous toutes ses formes. Mais il nous suffira de considérer une seule de ces formes, les plaisirs du palais.

La gourmandise, un vice ?

Poser cette question, n'est-ce pas exposer son incongruité ? Les connotations que ces deux mots – l'un si léger, l'autre si scabreux – font résonner à une oreille moderne sont trop dissonantes. Comment alors rendre compte de la position traditionnelle des éthiques ? Elle fait de l'acte de gourmandise un péché contre la tempérance, un désordre par rapport à la modération, à la sobriété requises par un juste usage de la nourriture. Mais elle fustige aussi la faute inverse, l'insensibilité, ce désordre qui consiste à s'interdire le plaisir qui accompagne naturellement les conduites nécessaires à la vie, à ne pas savoir ou vouloir apprécier ce qui est bon.

La tradition fait de la gourmandise un péché mais elle fustige aussi la faute inverse : l'insensibilité.

Apportons d'abord une précision sémantique. Le mot latin *gula* pencherait plutôt vers l'avidité gloutonne, démesure quantitative se doublant d'expressions déplacées de la jouissance qu'elle procure. Elle est plus qu'étrangère à ce qu'on appelle aujourd'hui gourmandise, elle s'y oppose. Celle-ci, en effet, implique le plus souvent la qualité des mets et des boissons, le raffinement de leur préparation et de leur présentation - ce qui fait des parts plutôt modestes -, avec la tenue à table et la retenue des

propos qui correspondent à ce niveau de qualité. Bien avant que le genre de Karl Marx écrivît un *Eloge de la paresse*, Brillat-Savarin avait médité sur la « gastronomie transcendante » et défini la gourmandise « une préférence passionnée, raisonnable et habituelle pour les objets qui flattent le goût »¹. Ne dirait-on pas une définition de la vertu ?

1. J. A. BRILLAT-SAVARIN, *Physiologie du goût*, publié en 1825.

2. Saint Jean de la Croix : « Et ainsi en cette flamme l'âme sent Dieu si vivement et Le goûte avec tant de saveur et de suavité qu'elle dit : O vive flamme d'amour /qui navres avec tendresse /de mon âme le centre le plus secret. » (*La vive flamme d'amour*, couplet 1, *Œuvres complètes*, DDB, 1959, p. 961-962).

Ici le goût est identifié à l'un des cinq sens. Mais dans le langage courant, il s'étend par analogie à toute appétence subjective pour ce qui procure une impression ou une pensée agréables et fait l'objet d'une appréciation positive, que ce soit dans l'ordre sensible, affectif, esthétique ou éthique, mais aussi religieux et mystique². De ce fait, on traitera de gourmande toute disposition à se laisser toucher par une réalité matérielle ou intellectuelle et à cultiver les moyens de la goûter, ce qui peut même caractériser une attitude face à l'existence (profiter de la vie, croquer la vie à belles dents).

L'acte de savourer est commun à ces domaines étendus et variés. Il a l'avantage de ne pas se restreindre à l'immédiateté de la sensation ou de l'émotion, mais d'inclure l'anticipation et la remémoration, parfois plus chargées d'affects et de pensées agréables que le vécu momentané : c'est donc un acte pleinement humain. On se souvient que les mots savoir et saveur, sapience et sapidité ont une racine commune. Une expérience aussi riche peut-elle être étiquetée de vice ?

Le critère de l'investissement

Restons-en à ce goût concret qui joue sur les papilles gustatives et les nerfs olfactifs, deux organes récepteurs très proches du toucher qui est la base archaïque de nos activités sensorielles et cognitives, donc relationnelles. Il accompagne d'abord la nécessité de nous alimenter ; à ce niveau, savourer nourriture et boisson agréables dans un contexte convivial est une condition pour bien assimiler et combler ainsi le besoin vital ; à ce plaisir localisé dans la cavité buccale, il faut joindre celui de la satiété, de la complétude, opposé à la sensation de faim. S'il y a là matière à un jugement de valeur, il sera, à mon avis, positif puisque rien ne vient déborder la mesure que la droite raison met à

cette activité naturelle et culturelle. Mais cette mesure peut être contredite de plusieurs manières.

Quantitativement, il arrive que l'avidité et la demande de rassasiement ne connaissent pas de limites. C'est particulièrement vrai de nos jours où une alimentation sucrée et grasse à l'excès est ingurgitée à tout moment, c'est l'une des causes de l'obésité qui se répand. Une évaluation éthique de ces comportements ne confondra pas ceux qui relèvent de conduites maîtrisables et ceux qui s'expliquent par des pathologies psychiques graves où alternent les phases boulimiques et anorexiques. On constate ici encore par ses dysfonctionnements l'importance de l'oralité dans l'histoire de chaque humain et de ses relations.

Qualitativement, le jugement est plus difficile à porter. De toute façon, il appartient en dernier ressort au sujet qui seul a les moyens d'évaluer ses besoins et ses motivations : l'un se délectera exagérément d'une purée de pommes de terre tandis qu'un autre fera à peine attention aux mets recherchés d'un repas festif auquel il est invité. Cependant les critères objectifs ne manquent pas. Où les chercher ? S'il y a vice, il n'est pas dans la réalité matérielle ni dans le plaisir fugace qu'elle procure, son propre étant de fondre avec la bouchée et la gorgée trop vite absorbées³.

3. « Comme le fruit se fond
en jouissance/Comme en délice
il change son absence/
Dans ma bouche où sa forme
se meurt/Je hume ici ma future
fumée (Paul VALÉRY,
Le Cimetière marin).

Le vice commence avec l'impact de l'investissement. Investir s'applique à divers domaines, dont plusieurs sont concernés par le défaut de gourmandise. Au plus profond, l'investissement libidinal exerce un rôle moteur lorsque les plaisirs de la table sont à ce point prépondérants qu'ils mobilisent les autres intérêts pour les mettre au service de leur satisfaction. Une expression le rend bien : vivre pour manger. Le sujet humain ne faisant qu'un, cet excès ne manque pas de se propager en investissant l'imaginaire, les tâches quotidiennes, les conversations, les loisirs, et de retentir sur les relations et les préférences.

On peut même devenir gourmand de façon purement mentale lorsqu'on n'a pas les moyens de l'être autrement. C'est ainsi que l'accoutumance, creusant le besoin et multipliant les occasions, crée une dépendance dont le vice le plus secret est qu'on ne l'éprouve même plus comme telle et qu'on ne voit pas pourquoi il faudrait s'en libérer. Dispose-t-on de ressources modestes, l'investissement financier risque alors d'entraîner vers des

dépenses démesurées, particulièrement graves pour les familles frappées par des addictions alcooliques, par exemple. Cette dimension économique est à souligner, car les produits de qualité sont chers et ils sont requis pour faire de la bonne cuisine ; quant aux restaurants, les gourmets n'iront pas dans ceux qui sont meilleur marché.

L'intempérance habituelle et passionnée est contraire à la vraie liberté.

L'extension des effets collatéraux de la gourmandise nous ramène à sa qualification de vice capital. Elle l'est, d'une part, au sens où son retentissement disproportionné induit, inspire, encourage et imprègne nombre de conduites, provoquant ainsi dans d'autres champs d'action un dérèglement dont elle est l'origine ; d'autre part, elle dissuade ou empêche d'accomplir ce qui s'imposerait comme devoirs de justice et de sollicitude, d'abord envers la famille ou les proches, mais aussi envers la société. Il faut rappeler ces impératifs éthiques à une époque où les réussites matérielles ou médiatiques s'exhibent avec la prétention de s'exempter de devoirs élémentaires, donnant en exemple un hédonisme qui se veut libéré. S'il y a du snobisme – vaine gloire, disaient les Anciens – à élever au rang d'une plus-value culturelle le culte des grands vins ou des whiskies rares, comme des tables réputées, autrement plus grave est l'insulte jetée au visage des affamés. A cette irresponsabilité, il faut désormais ajouter que les règles de sobriété pour des raisons d'écologie semblent encore loin d'être admises quand elles touchent au mode de vie de personnes et de sociétés privilégiées.

4. Cf. mon article « Prudence, ou l'infortune de la vertu », *Lumière & Vie* 246, juin 2000, p. 37-50.

L'intempérance habituelle et passionnée est contraire à la vraie liberté : elle ne peut aller sans injustice, ni sans manquement à la prudence, première des quatre cardinales et gouvernante de tout l'agir vertueux⁴.

Comment situer la position du christianisme ?

Avant de faire de la casuistique, il faut situer dans une perspective globale l'enseignement du Nouveau Testament et son interprétation par les traditions ecclésiales. Si celles-ci sont vertement critiquées pour avoir fait une fixation sur les vices et les fautes en matière de sexualité, elles ne méritent pas de l'être dans

le domaine de l'oralité ; les deux types de traitements s'éclairent peut-être réciproquement, d'ailleurs.

On sait le relief que la doctrine eucharistique a donné au repas et l'essor qu'elle a provoqué dans la culture du vin, en élevant l'un et de l'autre au rang de signes sacramentels du corps du Christ. L'abstinence et le jeûne, bien que recommandés et mêmes prescrits à certains jours de l'année liturgique, n'ont jamais occupé la place centrale qu'ils ont, par exemple, dans l'islam. Le christianisme en ses sources scripturaires ne tient pas une position de principe rigoriste envers les plaisirs de la bonne chère, et en son parcours historique il ne montre pas une méfiance obsessionnelle envers eux. Certains lui reprocheraient même le contraire.

A la différence de l'avarice ou de la luxure, il est difficile de fixer des repères objectifs – quantifiables ou identifiables matériellement – qui permettraient à un regard extérieur de juger un comportement coupable du vice de gourmandise, sans risquer de se tromper (sauf si des preuves évidentes en sont données) ; car, dans le cas de l'Eglise catholique du moins, la morale et le droit ne posent pas d'obligations et d'interdits concernant la nourriture. Donc, mis à part l'usage des boissons alcoolisées et d'autres substances passagèrement euphorisantes aux effets visibles et mesurables, parfois tragiquement, une grande latitude est laissée aux fidèles pour exercer leur jugement, discerner ce qu'il convient de faire, ou plutôt ce qu'ils sont appelés à faire. Car c'est l'appel qui commande. Encore faut-il avoir des oreilles pour l'entendre, et les exercer à l'écoute.

Approche de trois situations

Pour aider cet exercice, j'énoncerai schématiquement quelques points d'attention. Ils sont à comprendre sous le préalable de la foi en Celui qui annonce l'Évangile et donne la grâce de le suivre. S'ils sont reçus par les chrétiens avec l'autorité du commandement nouveau, ils peuvent être entendus et acceptés par des incroyants au titre d'indications ou d'invitations à la sagesse, mais aussi refusés. Tel est le lot de toute voie de salut fondée sur une révélation.

Le Christ n'invite pas à maîtriser des excès, mais il pose la question de savoir comment nous devons réagir à la misère humaine.

Je distingue trois situations où résonne l'appel évangélique à modérer les plaisirs liés à l'oralité. Dans la première, le Christ n'invite pas à maîtriser des excès, malheureusement, puisqu'il s'agit de celle où sévissent la pénurie, la famine, la malnutrition, privant du strict nécessaire pour vivre décemment. Mais il pose la question de savoir comment nous devons réagir à cette misère humaine. Je l'ai souligné, cette interpellation s'adresse directement aux pays riches au nom de la destination universelle des biens de la création que l'Eglise proclame. Mais elle est lancée aussi aux populations victimes de cette injustice pour qu'elles se donnent les moyens d'y remédier, sans prendre pour modèles les normes de bien-être occidentales au moment où elles font faillite et devront se plier à des révisions drastiques.

La morale chrétienne ne se résume pas à subir passivement l'état de fait, mais elle est assez réaliste pour avoir appris et enseigné que, certaines situations étant durablement bloquées, il faut savoir les porter sans se laisser détruire par elles, en pratiquant l'endurance, la résistance, la patience. Celles-ci appartiennent à une autre vertu cardinale, la force, qui à la fois régule l'agressivité, ici conçue comme une passion nécessaire, et fait tenir et résister dans l'épreuve.

La deuxième situation vise nos pays de surabondance et de gaspillage. Se priver volontairement pour secourir ceux qui souffrent de privations forcées est dans le droit fil du devoir de justice; nous avons d'autant moins de raison de le contester ou d'y soupçonner la mauvaise conscience de nantis, que nous n'hésitons pas à nous infliger de sévères sacrifices par souci de rester « en forme » ou à la mode. La motivation altruiste serait-elle a priori plus suspecte éthiquement que celle qui conforte l'ego ?

On objectera sans doute que les restrictions volontaires portant sur l'alimentation à des fins de partage ne sont économiquement qu'un ruisseau face aux fleuves d'injustices sillonnant le monde. Certes, mais rêvons une minute : si quelques centaines de millions parmi les quelque deux milliards qui se disent chrétiens prenaient l'Évangile au sérieux... Mais notre réflexion ne cherche pas des solutions au scandale de la faim, beaucoup plus modestement elle essaie de dégager la signification des condui-

tes qui, inspirées par la foi, supportent des privations subies ou se privent volontairement, et pas seulement du superflu. Cette signification naît finalement de la charité bien ordonnée.

Le détachement qui rend libre

La charité va plus loin que les vertus morales, car elle vient de plus loin. Comme vertu théologale, elle vient de Dieu lui-même : en se donnant, il nous donne de vivre de son amour, ce qui se réalise concrètement par les œuvres de justice envers autrui ; mais – c'est la troisième situation – la charité va jusqu'à inspirer aussi des actes de libre renoncement à des satisfactions légitimes, pour témoigner d'un attachement à ce qui les dépasse toutes, l'amour de Dieu et du prochain. Or celui-ci avance à travers le dépouillement progressif de tous ces liens qui ménagent et consolident l'image de soi : « Qui cherche à épargner sa vie la perdra » (Lc 17,33).

Parmi ces plaisirs connaturels à notre condition, apparaît en première ligne le plus quotidien, peut-être le moins difficile à tempérer, celui qu'on trouve dans le boire et le manger. D'où la faveur dont la sobriété allant jusqu'à l'ascétisme jouit dans les écoles de sagesse et les cultes monothéistes, sous forme d'abstinence de viande et d'alcool, ou de périodes de jeûne ; chaque religion en explicite le sens selon son génie propre. Pour le christianisme, ces pratiques font partie, certes, d'une pédagogie de maîtrise des dépendances et des automatismes liés au corps, qui ne sont pas mauvais en eux-mêmes, mais susceptibles de faire obstacle à l'avancée spirituelle ; mais elles se fondent plus radicalement sur l'appel du Christ à le suivre. L'expérience montre depuis vingt siècles que la réponse ne manque pas d'exposer à des choix qui coûtent, d'orienter vers des modes de vie où l'austérité s'impose d'elle-même, et non de l'extérieur, puisque c'est l'amour qui l'inspire.

Ce que fait réaliser l'amour vrai ne peut s'accomplir que librement.

Quand l'amour inspire la réponse, il fait atteindre l'ultime degré qui ouvre l'éthique sur la mystique, celui que Jésus a montré : le détachement par dépassement des obligations auxquelles on ne se soumet que par fidélité à une tradition, par conformité à un idéal, par dévouement à une cause. Car ce que fait réali-

ser l'amour vrai ne peut s'accomplir que librement. C'est cette vraie liberté dont témoigne Jésus: il jeûne au désert jusqu'à ce que la faim l'affronte au pouvoir du mal, il mange et boit avec les pécheurs (Mt 11,18-19) pour qu'ils rencontrent le visage du bien. Le chemin de cette liberté, il le trace: « Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé » (Jn 4, 34); son terme, il le vit dans sa chair: « Sachant que désormais toutes choses étaient accomplies, et pour que l'Écriture s'accomplisse jusqu'au bout, Jésus dit: J'ai soif... Quand il eut pris le vinaigre, Jésus dit: Tout est accompli. » (Jn 19,28-30).

Michel DEMAISON

michel.demaison@wanadoo.fr